

CYCLE WEBCONFÉRENCES DÉLÉGATION DE LYON

ARA

criavs.

Modération :

Mme LAVAL Chloé
Psychologue clinicienne

Lundi 27 avril 2026 de 16h à 17h

EN QUOI LA NOTION DE NON-CONSENTEMENT DANS LA DÉFINITION PÉNALE DU VIOL ÉTAIT-ELLE UNE AVANCÉE POUR LES VICTIMES ?

Marie-Charlotte GARIN

*Députée du Rhône, Vice-présidente de la délégation des droits des femmes (de l'Assemblée nationale),
Co-rapporteuse de la loi sur l'introduction de la notion de non-consentement dans la définition pénale du viol.*

Ce webinaire propose de revenir sur la question du consentement à travers le prisme de l'évolution législative. Il abordera d'abord la genèse de la loi, en mettant en lumière les étapes de son élaboration ainsi que les freins et résistances rencontrés au cours du processus. L'intervention présentera ensuite le contenu de la loi, en soulignant son rôle comme outil mis à disposition des juges pour mieux appréhender les situations liées au consentement. Si cette avancée législative est essentielle, le webinaire rappellera également qu'elle ne constitue pas une solution suffisante à elle seule, et qu'elle s'inscrit dans un ensemble plus large d'actions nécessaires. Enfin, un point sera fait sur l'état actuel de son application, afin de comprendre où nous en sommes aujourd'hui et quels enjeux restent à relever.



[Pour vous inscrire.](#)

